



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le jeudi 18 décembre 2025 à 20h 30 devant public à la salle du Centre Communautaire située au 3027, rue Principale à Saint-Léandre.

Étaient présents :

Monsieur Robert Tremblay, Maire
Monsieur Joël Lévesque Conseiller # 1
Monsieur Gérald Tremblay, Conseiller # 2
Monsieur Blaise Barrette, Conseiller # 3
Madame Lisa Ann Jungemann, Conseillère # 4
Madame Julie Bérubé, Conseillière # 6

Est absente :

Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Robert Tremblay, maire .

Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.
(2) personne du public assistent à la séance extraordinaire

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 h 30. Le maire confirme les présences et le quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2512-12

Il est proposé par Madame Lisa Ann Jungemann d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de deux jours.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance extraordinaire et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution sur la tarification 2026
4. Re- formation des comités
5. Période des questions
6. Levée de la séance extraordinaire



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3. Résolution sur la tarification 2026

Madame Julie Bérubé fait un résumé de la tarification 2026 faisant suite à l'adoption du budget 2026 pour la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre

Taux de la taxe foncière générale 2026 : 0.86 \$/ 100\$ d'évaluation

Tarifs pour les services municipaux

Collecte des ordures et des matières recyclables :

Logements – résidences :	90.00 \$ / chacun
Fermes :	157.50 \$ / chacun
Commercial – professionnel (Ex : bureaux – gîtes) :	157.50\$ / chacun
Chalets saisonniers :	67.50\$ /chacun

Enfouissement des ordures :

Logements – résidences :	127.00 \$/ chacun
Commerces –industries :	222.25 \$ /chacun
Fermes :	222.25 \$ /chacun
Chalets saisonniers :	95.25 \$/ chacun
Commercial – professionnel (Ex. : bureaux – gîtes) :	222.25 \$ /chacun

Ramonage

Résidences – chalets- fermes	68.00 \$ / l'unité
------------------------------	--------------------

Chiens : 5.00 \$

<u>Boues de fosses septiques pour 2026</u>	5.00 \$ /chacun
Aucune en 2026	0.00/ l'unité

Versements 2026

Date des versements pour acquitter votre compte taxes 2026

Les comptes de taxes sont payables en trois versements égaux aux dates suivantes pour les montants de plus 300.00\$ annuellement, si moins de 300.00\$ votre paiement total en un seul versement soit avant le 6 mars 2025.

Premier versement : le 6 mars 2026

Deuxième versement : 5 juin 2026

Troisième versement : 4 septembre 2026

RÉSOLUTION 2512-13

Il est proposé par **Madame Julie Bérubé** d'adopter la tarification suivante en lien avec le budget 2026, et une dispense de lecture est donnée afin de réduire la rencontre suite à la lecture du résumé qui reflète les énoncés à adopter

ATTENDU QUE le conseil doit fixer le taux des taxes foncières générales, les tarifs pour les services et les compensations pour l'exercice financier 2026

ARTICLE 1

Taux de la taxe foncière générale



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Le taux de la **taxe foncière générale** est fixé à **0.86 \$/100\$** d'évaluation imposée et prélevée sur tout immeuble imposable sur le territoire de la municipalité conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

ARTICLE 2

Cueillette des matières résiduelles et recyclables

Une compensation, pour le service de cueillette, de transport, et disposition des matières résiduelles et recyclables, est imposée et prélevée selon les catégories d'usagers qui suivent :

- a) **90.00 \$** par logement utilisé à des fins d'habitation, une unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir et comportant des installations sanitaires, incluant les chalets occupés ou utilisés sur une base régulière.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :
« RÉSI-COLL.ORDU. »

- b) **157.50\$** pour les établissements utilisés à des fins commerciales, industrielles ou professionnelles. (Ex. dépanneur, bar, restaurant, atelier, scierie, ébénisterie, ranch etc.)

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :
« COMM.COLL.ORDURE »

- c) **157.50 \$** pour les établissements utilisés à des fins agricoles.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :
« FERME COLL.ORDU. »

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :
« UNI. COMM.COLL.OR. »

- e) **67.50\$** pour les chalets saisonniers, c'est-à-dire qui sont occupés ou utilisés sur une base saisonnière.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :
« CHAL.COLL.ORD. »

- f) **0.00 \$** pour les établissements utilisés à des fins institutionnelles et communautaires (École, Église).

ARTICLE 3

Enfouissement des ordures



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

- a) **127.00 \$** par logement utilisé à des fins d'habitation, une unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir et comportant des installations sanitaires, incluant les chalets occupés ou utilisés sur une base régulière.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :
« RÉSI.ENFOU.ORD. »

- b) **222.25 \$** pour les établissements utilisés à des fins commerciales, industrielles ou professionnelles. (Ex. dépanneur, bar, restaurant, atelier, scierie, ébénisterie, ranch etc.)

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :
« COM.ENFOU.ORD. »

- c) **222.25\$** pour les établissements utilisés à des fins agricoles.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :
« FERME ENFOU.ORDU. »

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :
« COMM.ENF.ORD. »

- e) **95.25 \$** pour les chalets saisonniers, c'est-à-dire qui sont occupés ou utilisés sur une base saisonnière.

Abréviations inscrites dans le compte de taxes :
« CHAL.ENFOU.ORDU. »

- f) **0.00 \$** pour les établissements utilisés à des fins institutionnelles et communautaires (École, Église).

ARTICLE 4

Ramonage de cheminées

Un tarif de **68.00 \$** est imposé et prélevé pour le ramonage des cheminées des résidences permanentes sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 5

FOSSES SEPTIQUES ET PUISSARDS

Aucune vidange effectuée et facturée en 2026 par la municipalité

ARTICLE 6



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Un taux d'intérêt de **15 %** est imposé et prélevé sur tous les comptes dus à la municipalité.

ET

Une pénalité **de 5%** est imposée et prélevé sur tous les comptes dus à la municipalité

ARTICLE 7

Un tarif de **50.00 \$** sera imposé et prélevé pour chaque chèque sans provision présenté à la municipalité.

ARTICLE 8

Modalités administratives

Les taxes et tarifs de compensation prévus aux articles 6 à 7 inclusivement seront appliqués selon les modalités du règlement régissant le compte de taxes et les intérêts

Vente pour taxes impayée par la MRC de la Matanie

Tous les comptes de taxes impayés ayant plus d'un an à la date du dépôt pour vente de taxes impayés se verront signifiées pour recouvrement auprès de la MRC de la Matanie.

ARTICLE 9

Versement

Les comptes de taxes sont payables en trois versements égaux aux dates suivantes :

- a) Premier versement : **6 mars 2025**
- b) Deuxième versement : **5 juin 2025**
- c) Troisième versement : **4 septembre 2025**

Un avis public pourra être posté à chaque résidence avant la date d'échéance de versement par média poste et/ou publié sur le site internet de la municipalité

ARTICLE 10

Le secrétaire-trésorier est par les présentes autorisé à préparer immédiatement le rôle de perception de l'année 2026 et à y inscrire toutes les taxes dues et exigibles en vertu des règlements municipaux et est autorisé à percevoir toutes ces taxes de la manière prévue par la loi.

ARTICLE 11



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Le présent règlement entre en vigueur selon le jour de son adoption

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4. Re- formation des comités

Robert Tremblay, confirme que faisant à l'élection de nouveaux conseillers en novembre 2025, la Conseil Municipal désire le re-formation des diffirents comités afin d'impliquer tous les conseillères et conseillers élus en 2025

RÉSOLUTION 2512-14

4.1 Comité des ressources humaines

Il est proposé par Madame Julie Bérubé de procéder au retrait de Monsieur Joël Lévesque à titre membre du comité des Ressources Humaines et de confirmer Monsieur Robert Tremblay, maire , Madame Lisa Ann Jungemann..

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4.2 Comité Politique verte

RÉSOLUTION 2512-15

Il est proposé par Monsieur Gérald Tremblay de procéder au retrait de la nomination à titre membre du Comité de la Politique Verte Madame Lisa Ann Jungemann et de confirmer Monsieur Robert Tremblay, maire , Madame Julie Bérubé. Et l'ajout de Monsieur Blaise Barrette.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4.3 Comité Gestion patrimoniale

RÉSOLUTION 2512-16

Il est proposé par Madame Lisa Ann Jungemann de procéder au retrait de Madame Julie Bérubé à titre membre du Comité de Gestion patrimoniale et de confirmer Monsieur Robert Tremblay, maire , avec l'ajout de Monsieur Gérald Tremblay .

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4.4 Comité Fonds Visibilité Northland

RÉSOLUTION 2512-17



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

Il est proposé par Madame Julie Bérubé de procéder à l'ajout de Monsieur Joël Lévesque à titre membre du Comité Fonds Visibilité Northland, et la confirmation de Monsieur Robert Tremblay, maire et Madame Lisa Ann Jungemann.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4.5 Comité Lac Malfait

RÉSOLUTION 2512-18

Il est proposé par Madame Julie Bérubé de procéder à l'ajout de Monsieur Blaise Barrette à titre membre du Comité Lac Malfait, et la confirmation de Monsieur Robert Tremblay, maire et Monsieur Joël Lévesque .

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4.6 Comité de voirie

RÉSOLUTION 2512-19

Il est proposé par Madame Julie Bérubé de procéder à l'ajout de Monsieur Gérald Tremblay à titre membre du Comité de voirie et confirme Monsieur Robert Tremblay, maire , Madame Lisa Ann Jungemann et de retirer Madame Andrée Blouin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4.7 Comité de la Corporation de Développement de Saint-Léandre

RÉSOLUTION 2512-20

Il est proposé par Madame Lisa Ann Jungemann de procéder au retrait de Madame Andrée Blouin, de confirmer à l'ajout de Monsieur Gérald Tremblay à titre membre du Comité de la Corporation de Développement de Saint-Léandre et confirme Monsieur Robert Tremblay, maire .

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Période des questions

Une période des questions est tenue.

6. Levée de la séance extraordinaire

RÉSOLUTION 2512-21

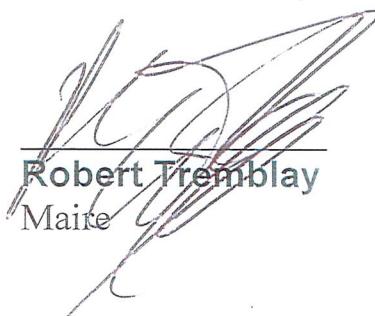


N° de résolution
ou annotation

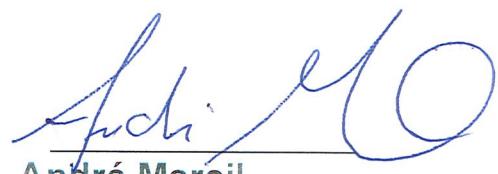
Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

Il est proposé par Madame Lisa Ann Jungemann et résolu de procéder à la levée de séance extraordinaire du 18 décembre 2025, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 20h51

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Robert Tremblay
Maire



André Marcil,
Directeur général,
Greffier-trésorier